

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 26 MARS 2007
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 39

Tous les délégués, sauf

Mme HITTLER, M. KLIPFEL, (excusés), M. FOEHLICH, qui étaient représentés
respectivement par M. VOGEL, Mme WINCKEL, M. FEIG.

MM. WAGNER, NEUHARD, SUSS, BABILON, ZINCK, (excusés) ;

MM. HERRLE, WITTMER, Mme GESANG, M. TREIBER.

DEL. N° 025/2007conseil

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF

« ZONE D'ACTIVITE THERMALE A MORSBRONN-LES-BAINS » - EXERCICE 2006

Le Président présente le compte administratif « zone d'activité thermique à Morsbronn-les-Bains » de l'exercice 2006 qui comprend :

- en section d'investissement		
dépenses	1 566,80 €	
recettes	467,39 €	
déficit d'investissement		1 099,41 €
- en section de fonctionnement		
dépenses	1 099,41 €	
recettes	1 099,41 €	
résultat de fonctionnement		0,00 €

Le Président ayant quitté la salle, Mme Weiss, Vice-Présidente, demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif « zone d'activité thermique à Morsbronn-les-Bains » 2006.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 13 avril 2007

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



La Vice-Présidente,
Marie-Line WEISS